

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article1587>



Haïti : Communiqué de L'UGTG en Soutien aux Cinq membres du syndicat des ouvriers du textile & de

l'habillement (SOTA) licenciés



Date de mise en ligne samedi 1er octobre 2011

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

5 membres du SOTA ont été licenciés entre le 23 et le 25 septembre par les responsables des usines One World Apparel et Genesis, une semaine après la formation de ce syndicat.

Un proche de ces ouvriers a même fait les frais de cette vague de licenciement qui aurait par la suite touché un grand nombre d'ouvriers ayant adhéré à SOTA, selon des informations parvenues à AlterPresse.

L'UGTG affirme sa solidarité avec le SOTA et réclame la réinsertion de ces syndicalistes, ainsi que le respect des libertés syndicales.

Pour sa part, la plateforme haïtienne de syndicats Batay Ouvriye a annoncé son intention de porter plainte devant les hautes instances de justice nationale et internationale.

COMMUNIQUE de L'UGTG

En soutien aux Cinq membres du comité exécutif du Syndicat des Ouvriers du Textile et de l'Habillement (SOTA) licenciés pour avoir créé un syndicat.

GWADLOUP AYITI MENM KONBA !

NON A LA REPRESSION

Cinq membres du comité exécutif du Syndicat des Ouvriers du Textile et de l'Habillement (SOTA) ont été licenciés. Ils étaient salariés des entreprises ONE WORLD APPAREL et GENESIS.

C'est le sort réservé aux travailleurs qui osent s'organiser au sein d'un syndicat afin de défendre leurs droits et leurs intérêts.

Le 23 septembre, le porte parole de SOTA, Johny Deshommes a été contraint de signer sa démission pour avoir refusé d'accomplir des heures supplémentaires.

Brevil Claude, Wilner Eliacint, et Cénatus Vilaire ont eux aussi été licenciés pour avoir apporté leur soutien à Deshommes.

Mitial Rubin, licencié pour avoir informé les ouvriers sur la formation du syndicat.

Nous l'avons compris, il s'agit de faire taire toute contestation et d'écraser le mouvement ouvrier. **YO PÉKÉ PASÉ !**

L'UGTG :

- ▶ **Condamne sans réserve, les intimidations, les pressions et la répression qui s'abattent sur les travailleurs et particulièrement sur les militants syndicalistes ;**
- ▶ **Exige la réintégration des militants licenciés et le respect des libertés syndicales, tout particulièrement le droit pour les travailleurs de se constituer en syndicat et de se battre pour leurs revendications ;**

NON A LA REPRESSION - RESPEKTE TRAVAYE !

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 28 sept. 2011